

# Mieux comprendre les droits et les libertés

Les **droits** et les **libertés** sont des choses que tu peux toujours faire ou que les autres doivent te permettre de faire. Au Canada, une bonne partie de ces droits sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, une partie importante de la Constitution.



Peux-tu dire de quelle catégorie de droits ou de libertés il est question dans chacun des scénarios?

À partir de la liste, écris la bonne réponse sous chacun des scénarios.

Chaque droit et liberté peut être utilisé plus d'une fois.

Droits démocratiques

Droits à l'égalité

Liberté de religion

Liberté d'expression

Liberté de réunion

Liberté de circulation  
et d'établissement

Droits en matière  
de langues officielles

Liberté d'association



À 18 ans, tu votes aux élections fédérales



Tu participes à une manifestation pacifique.



Tu déménages dans une autre région du Canada.



Tu choisis de pratiquer (ou non) une religion.



À 18 ans, tu te portes candidat ou candidate aux élections.



Tu fais un voyage à l'étranger.



Tu publies des messages dans les réseaux sociaux sur une question qui est à l'étude au Parlement.



Tes amis et toi créez un groupe de défense de l'environnement à votre école.



Tu écris en français ou en anglais à un sénateur pour avoir des renseignements sur un programme d'emplois pour les étudiants.

**DISCRIMINATION**



Le Parlement et le gouvernement fédéral ne peuvent pas être discriminatoires envers toi en raison de ton genre, de ton origine ethnique, de ta religion ou de ton âge.